

Taux de cotisations

CCN des Entreprises de courtage d'assurance et/ou de réassurance (IDCC 2247 – JO 311)

Personnel non cadre

Date d'effet: 1^{er} janvier 2026

Catégorie de personnel	Taux et assiette de cotisation
Ensemble du personnel « Non cadre »	1,659 % TA + 2,978 % TB

Tranche A (TA) : partie du salaire brut limitée au plafond annuel de la Sécurité sociale.

Tranche B (TB) : partie de salaire brut comprise entre 1 et 4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.